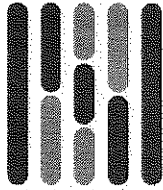


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-69

LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA 3^E TRANCHE DE
REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Date de la séance : 24 juin 2024
Date de convocation : 18 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 19
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Natacha BRUNET.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Vu l'inscription des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif au budget Assainissement 2024, budgétisés à hauteur de 455 700,00 €,
Vu le plan de financement suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue en €	%
Agence de l'Eau Seine Normandie	172 844,00	40
Département de l'Eure	86 422,00	20
Fonds propres	172 844,00	40
TOTAL	432 110,00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Valide le plan de financement ci-dessus,
- Décide de lancer la consultation des entreprises pour la 3^e tranche de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, conformément aux préconisations du mémoire technique de BETECHNIROUTE, maître d'œuvre,
- Sollicite une contribution de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de l'Eure pour le financement de ces travaux,
- Sollicite un prêt à taux « 0 % » auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 20 %.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 24 juin 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN

